Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE INTERDICTION DE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING DE L'EGLISE
N° 2024 – TEMP 1

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par la société « Au-delà du Jardin » sis 8 impasse des Bayeuvilles à GUERVILLE (78930) afin de stationner leurs véhicules sur le parking de l'Eglise avenue de Paris à JUZIERS :

du 08 janvier au 02 février 2024.

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la réalisation des travaux de réfections et d'aménagements du jardin de l'Eglise,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services techniques sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement sur le parking afin de permettre l'installation des véhicules de la société « Au-delà du Jardin ».

Article 2 – A cet endroit le parking sera interdit au stationnement sur les cinq places situées à gauche de l'escalier ainsi que celles situées à droite menant au jardin de l'Eglise du 08 janvier au 02 février 2024.

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune de JUZIERS.

Article 5 – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 02 janvier 2024.

Le Maire, Ketty VARIN
P/O le 1er adjoint, Gaétan MALONDA

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org